

REPUBLICQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

|  |   |
|--|---|
| <p>Région Rhône Alpes<br/>Département de la Haute-Savoie<br/>Arrondissement de St Julien en Genevois<br/>Canton de St Julien en Genevois<br/>Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p> | <p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b><br/><b>Séance du vendredi 13 août 2021</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 22 juillet 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à l'espace Pierre Brand, le 13 août 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>  |
| <p>Nombre de conseillers : 15<br/>En exercice : 14<br/>Présents : 12<br/>Votants : 14<br/><br/>Délibération n°D_2021_08_13_06</p>  | <p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard<br/>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Carole Chen à Mme Anne-Marie Cecon, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé<br/>Absent excusé : /<br/>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.<br/>Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p> |

**Objet : Convention de participation financière entre la Communauté de Communes Usse et Rhône et la commune de Contamine-Sarzin pour le logiciel Ris.net Gestion simplifiée V3**

Monsieur le Maire rappelle que la régie des données (RGD) de Savoie Mont-Blanc gère le logiciel Ris.net qui propose aux collectivités une lecture cartographique de leur territoire avec des renseignements parcellaires indispensable pour la gestion de l'urbanisme.

Il informe l'assemblée que la RGD propose une réduction sur le tarif d'abonnement aux communes qui acceptent la mutualisation avec leur Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) de rattachement, soit, pour la commune, la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR).

Cette mutualisation serait contractualisée via une convention entre la commune et la CCUR qui définirait, notamment, la participation financière entre la CCUR et les communes membres de l'EPCI.

Il termine en indiquant que la commune a cotisé au logiciel Ris.net à hauteur de 911,00 € en 2021, la somme annuelle due par la commune à la CCUR serait de 658,59 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 en cas de signature de ladite convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière entre la Communauté de Communes Usse et Rhône et la commune de Contamine-Sarzin pour le logiciel Ris.net Gestion simplifiée V3.
- ♦ **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal des exercices 2022 et suivants.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

|   |   |
|---|---|
| <p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le :</p> <p style="text-align: center;"><b>19 AOUT 2021</b></p> <p>Et de la publication le : <b>19 AOUT 2021</b></p> | <p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le <b>19 AOUT 2021</b></p> <p>Le Maire,</p> <p>Georges CANICATTI</p> |
|---|---|


